

## CHARTRE ANOTHER RECORD 2007

### **1° Another Record est une association loi 1901 à but non lucratif.**

Nous auto-finançons nos projets sans jamais demander aucune subvention. Nous ne comptons que sur nous-mêmes, le réseau de nos amis et les mélomanes qui nous soutiennent. C'est ainsi que nous sommes "indépendants" pour autant qu'on puisse l'être.

### **2° Another Record est un label.**

Nous nous intéressons à la musique et travaillons avec des artistes en vue de développer des projets en collaboration : disques, concerts, etc... Nos choix sont subjectifs, mais concertés. En visitant notre site web et en écoutant les oeuvres en libre téléchargement, vous devriez vous faire une idée de nos goûts musicaux.

### **3° Another Record peut être considéré comme une communauté d'artistes.**

L'amitié et la création en commun sont les ferments de notre activité. Les artistes qui travaillent avec nous sont informés régulièrement de l'activité du label (sorties, concerts, bilans financiers etc...). Chaque projet profite et contribue aux autres projets.

### **4° Notre objectif est de contribuer à la mesure de nos moyens à la dissémination des musiques que nous aimons.**

Fabriquer des disques et les commercialiser est une des voies empruntées dans ce but, mais ce n'est pas la seule. Vendre des disques n'est pas notre finalité principale, mais surtout le moyen de nous assurer une rentrée d'argent suffisante pour faire d'autres disques et soutenir d'autres artistes. La mise à disposition gratuitement d'un certain nombre d'oeuvres sur internet est aussi un bon moyen de disséminer la musique, ainsi que les dates de concerts par exemple. Nous encourageons donc le téléchargement des oeuvres présentées sur notre site web, ainsi que l'échange sur les réseaux Peer to Peer.

### **5° Les licences libres : nos artistes proposent leur musique sous une licence de libre diffusion.**

Cela signifie que les mélomanes sont en droit de copier, graver, diffuser, voire modifier (à l'occasion d'une reprise par exemple) ces musiques à la condition de mentionner à chaque fois l'auteur original de l'oeuvre, le titre de l'oeuvre et l'année de sa création. Ces oeuvres sous licence libre ne peuvent être commercialisées sans l'accord des auteurs (de fait, nous évitons de travailler avec des artistes inscrits à la SACEM.) Pour obtenir de plus amples informations au sujet des licences libres veuillez consulter la plateforme web de l'association Musique libre.

### **6° La promotion.**

Cette stratégie de la dissémination libre de la musique vient compenser la faiblesse de nos moyens de promotion : nous ne pouvons pas investir des sommes suffisamment importantes pour assurer une promotion traditionnelle (encarts publicitaires dans les magazines, campagnes d'affichage, etc...) et saturer l'espace sonore et les médias comme le font les majors. Nous comptons donc sur les mélomanes eux-mêmes pour réaliser une partie de la promotion. Pour le reste nous faisons appel au réseau des activistes de la musique indépendante, fanzines, webzines, radios, webradios, lieux de concerts, associations et groupements de mélomanes.

### **7° La Fabrication.**

Nous fabriquons la majorité de nos disques nous-mêmes (quelques uns sont pressés), de

manière artisanale et en quantité modeste. Nous préférons sortir 5 disques en CDR faits maison, plutôt qu'un seul disque pressé de manière industrielle. Les coûts sont les mêmes, mais nous proposons ainsi cinq univers musicaux différents, susceptibles de toucher des sensibilités différentes, au lieu d'un seul. Nous ne sommes pas non plus obligés d'écouler 300 exemplaires d'un disque car nous les fabriquons à la demande. Certains projets ne seront peut-être fabriqués qu'à quelques dizaine d'exemplaires, d'autres susciteront peut-être 200 copies. Le nombre nous importe peu. Ce qui importe c'est que la musique que nous aimons se dissémine.

### **8° Another Record favorise et invite à l'échange et au partage.**

Nous pensons que les artistes, les mélomanes et la musique ont tout à gagner à adopter cette philosophie. La stratégie commerciale des majors ou des labels importants conduit à la restriction de la diffusion de la musique et à l'appauvrissement de leurs offres. Notre stratégie est exactement inverse.

#### **Annexe :**

Notre point de vue sur les problème de la diffusion de la musique aujourd'hui :

a. Nous nous opposons par principe à toute loi qui viendrait à l'avenir restreindre l'accès à la musique de manière globale, car les intérêts économiques de quelques uns risquent bien de pénaliser les mélomanes, les artistes et tous ceux qui comme nous tentent de disséminer la musique aussi librement que possible. Nous réclamons que soit prise en compte par la loi notre démarche. Ainsi une loi visant à taxer le téléchargement de la musique sur internet nous paraît tout à fait inique, de même que la mise en place de DRM (Digital Right Management) qui limitent la copie d'une oeuvre et imposent sa lecture par un logiciel spécifique, la taxe sur les supports numériques ou le monopole de la SACEM sur la gestion des droits d'auteur en France. Ces lois sont inspirées par la défense d'intérêts de sociétés à but commercial qui ne travaillent qu'avec une infime partie des artistes créateurs. Si les ventes des disques des majors ont tendance à baisser, ce n'est sans doute pas à cause du téléchargement illégal d'oeuvres tirées de leur catalogue, mais à cause de la pauvreté et du peu d'intérêt de ce catalogue.

b. Nous invitons les artistes ou les mélomanes à créer s'ils en ont les moyens, le temps et le courage leur propre label. Nous espérons que notre expérience pourra les aider dans le futur et qu'ainsi se déploie une autre manière de disséminer la musique, afin d'éviter que quelques sociétés privées s'arrogent le droit et le pouvoir d'un monopole de la diffusion des oeuvres : c'est là une affaire sérieuse, qui suppose la responsabilisation de tous.

#### **Another Record - juin 2007**

*Texte par Delphine Dori et Vincent Seguret. Révisé par Julien Nerden, Florian Belaud et Clément Batut en février 2004, par Olivier License en juin 2007.*

*Vous êtes autorisés à copier et diffuser par quelques moyens que ce soit cette charte sous réserve de signaler expressément la mention : ANOTHER RECORD 2007 - [www.another-record.com](http://www.another-record.com).*

*Merci.*